

Date de Convocation : 07/07/2013  
Date d'affichage : 07/07/2013

## **REUNION du 11 octobre 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 11 octobre à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

**Etaient présents :** HENOCQUE A. - CAILLEUX M. - DEVAUCHELLE M. –  
DEVILLERS C – BLONDIN E. – BLANCHARD A. - BIGOT N. - MALLET  
D. – TOULET D. BOURDELET C.

**Etaient Absents :** Mr BARBE donné pouvoir à Mr BLONDIN  
Mlle GELTZ donné pouvoir à Mme DEVAUCHELLE  
Mr GALAND

Le procès-verbal de la réunion du 15 juillet est approuvé à l'unanimité.

### **I) MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEEV**

Par délibération du 29 juillet 2013, le comité syndical du SIAEEV a modifié ses statuts. La modification a pour objet de clarifier certains points des statuts et de prendre en compte des axes hydrauliques nouveaux.

1° **REEMPLACER** la phrase de l'article 2 « étant entendu que le traitement des eaux usées d'origine domestique, des eaux usées d'origine industrielle et des eaux usées d'origine agricole ne sont pas de sa compétence »

**PAR** « étant entendu que le traitement des eaux usées d'origine domestique, agricole, ou industrielle ainsi que les eaux pluviales issues de voirie départementale ne sont pas de sa compétence (sauf accord préalable avec le Département) »

2° **REEMPLACER** le point n°4 de l'article 2 « l'entretien des ouvrages réalisés ou déjà construits par tous moyens adaptés, soit en régie, soit en délégation de service »

**PAR** « l'entretien et l'aménagement des ouvrages, ainsi que l'entretien et l'aménagement des cours d'eau Amboise, Avalasse et Drancourt dans le cadre de l'intérêt général et selon le programme pluriannuel, par tous moyens adaptés. »

3° **REEMPLACER** le point n°2 de l'article 2 «des travaux à condition de posséder la maîtrise foncière des terrains qui doivent recevoir les ouvrages, ou de disposer d'un arrêté de déclaration d'intérêt général (cas des terrains privés), ou d'une autorisation de la commune propriétaire du terrain (cas des terrains publics communaux).

**PAR** « des travaux d'entretien et d'aménagement à condition de posséder la maîtrise foncière des terrains qui reçoivent ou doivent recevoir des ouvrages (bassins, fossés, canalisations), ou de disposer d'un arrêté de déclaration d'intérêt général (dans le cas des cours d'eau et des plantations), ou d'une convention de travaux (dans le cas de plantations ou de canalisation) ou d'une autorisation de la collectivité propriétaire du terrain. »

4° **MODIDIER** les points de départs n°1-3-4-5-8-9-11-13-14-15-16-17-18-19-20-21 de l'annexe n°2 et **DECIDE** d'insérer dans l'annexe 2 les points de départs suivants : n° 25-26-27-28 et 29.

En conséquence, le Comité Syndical **DECIDE** de modifier la carte n°1 et d'insérer la carte 7 dans l'annexe 2 afin de cartographier l'ensemble des points de départs des compétences du SIAEEV.

Après en avoir lu les modifications à apporter, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIAEEV.

## **II) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DES SOLS**

Le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme n'instruira plus les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, sauf à signer une nouvelle convention de mise à disposition.

Pour pouvoir bénéficier de cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, il y a donc lieu de signer une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**D'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser le Maire à la signer.**

## **III) PROJET D'ASSAINISSEMENT RUE GROS – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Gros réalisé par le bureau d'études G2C Environnement.

De lancer la consultation selon une procédure adaptée propre à la personne publique selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Gros à Onival

**Travaux réalisés en tranche ouverte :**

- . Remplacement de 55 ml de canalisations gravitaires DN200 mm en PVC
- . Remplacement de 15 branchements existants y compris boîte de branchement, canalisation de branchement, culotte de raccordement

**Travaux de réhabilitation sans tranchées :**

- . Travaux préalables aux interventions de réhabilitation sans tranchée (inspection télévisées, fraisage, dérivation des effluents)
- . Pose de 1 manchette de 10 ml
- . Chemisage continu de 220 ml de collecteur principal
- . Reprise de 20 branchements
- . Réhabilitation de 16 regards de visites

De retenir les critères de jugement des offres présentés ci-après :

- . soit 55% pour la valeur technique,
- . soit 45% pour les prix

De lancer les consultations selon une procédure adaptée propre à la personne publique selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Pour choisir l'entreprise chargée des contrôles extérieurs pour les réseaux d'assainissement

De retenir les critères de jugement des offres présentés ci-après :

- . soit 55% pour la valeur technique
- . soit 45 % pour les prix

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet d'assainissement et le programme de travaux tel qu'il est défini.

**IV) INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEE AU COMPTABLE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 22 septembre 2013 concernant l'indemnité de conseil et de budget alloué au comptable du Trésor. Une nouvelle délibération doit être prise pour le changement de comptable en la personne de Monsieur Marcel LE MOIGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de l'indemnité de conseil et de budget au nouveau comptable.

## **Divers :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le magasin de jouets au camping a changé de gérant, Monsieur Patrick POUPART remplacera donc Monsieur PALUZESKI pour la saison 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil que par décret du 6 août 2013, Monsieur le Ministre de l'intérieur a nommé monsieur Jean-Claude GENEY sous-préfet de l'arrondissement d'Abbeville.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 19 août 2013 de VEOLIA Eau concernant le diagnostic obligatoire des branchements au réseau d'assainissement collectif. L'opération consiste à contrôler le bon raccordement de l'ensemble des points d'évacuation d'eaux usées ainsi que la séparation des eaux pluviales du réseau d'assainissement au travers de tests par colorants et/ou à la fumée. Un rendez-vous pour le passage d'un technicien sera fixé par les services de VEOLIA eau

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Com de Com Bresle Maritime concernant l'évolution du dossier du centre aquatique. Au vu des études complémentaires fournies et le risque de submersion marine écarté sur le terrain concerné, l'autorisation de lancement de l'ordre de service qui permettra à l'entreprise adjudicataire de commencer les travaux à la mi-octobre, sera soumise au prochain conseil communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association solidaire KFB de Saint-Léonard (Pas-de-Calais) qui souhaite déposer dans notre commune un conteneur « Habit Box ». Ce service est totalement gratuit, les conteneurs sont vidés une fois par semaine, voire plus en fonction du taux de remplissage et de plus cette collecte permettra de donner une chance à des personnes éloignées de l'emploi et de retrouver un travail par le biais d'un contrat d'insertion. Le Conseil municipal accepte cette demande.

Madame BIGOT Nora propose au Conseil municipal de remplacer le concours d'illumination de Noël par une carte cadeau pour les étudiants du village qui ont décroché un diplôme pouvant aller du brevet jusqu'au niveau BAC. La remise aura lieu le jour des vœux du Maire à la salle polyvalente. Les personnes concernées devront venir nous présenter leur diplôme avant fin novembre. Le conseil municipal accepte cette demande.

Séance levée à 20h00